

Voici la façon de procéder pour ce qui est de la formation de Secourisme averti (jeune).

Donner un cours

L'animateur/trice «Secouriste averti» doit faire parvenir au District une demande pour l'ouverture du cours comprenant :

- Le nom du moniteur/trice ;
- Le niveau du cours envisagé (#2 castor 2 hres ou #4 louveteau 4 hres) ;
- Une photocopie de sa carte de Premiers Soins valide (si absente de son dossier) ;
- Une photocopie de sa carte d'animateur/trice Secouriste Averti (si absente de...) ;
- Le lieu, adresse complète du cours ;
- La date et l'heure de la formation (si dates multiples... les détails) ;
- Les détails des participants soit l'annexe G du livre du moniteur ;
- Un chèque de \$2 par participant jeune ;
- le prix sera révisé après l'écoulement du stock actuel.

Fournisseur autorisé

Toutes les demandes doivent passer par le bureau du District qui agira comme fournisseur autorisé. Chantal en assurera la gérance et le suivi. Alain Charette demeurera disponible comme ressource animative.

Qui peut donner le cours

Les cours de «Secourisme averti» pour les jeunes ne peuvent être donnés que par une personne ayant suivi le cours pour devenir animateur/trice «Secourisme averti», qui a été reconnue comme telle par la Croix-Rouge par une carte et qui a fait parvenir au District une copie de sa carte. Âge minimum : 16 ans.

Il est de la responsabilité de l'animateur/trice de faire parvenir au District une photocopie (ou un fax raisonnable) de sa carte de Premiers soins et de sa carte de moniteur sur demande (si elles ne sont pas déjà au dossier).

L'animateur/trice «Secouriste averti» est encouragé à s'adjoindre une équipe pour rendre la formation plus vivante et variée mais il/elle demeure responsable de la qualité de la formation.

L'animateur/trice doit être détenteur d'une carte de secourisme général à date. La carte d'animateur/trice «Secouriste averti» se renouvelle automatiquement en même temps que celle de «Secourisme général».

Le District

Chantal

- vérifiera la validité des cartes sur réception de la demande complète ;
- remettra le nombre de livres du niveau requis selon le cours ouvert ;
- remettra une badge ronde, Croix-Rouge ;
- et une banane, Secourisme averti par participant inscrit ;
- faxera l'annexe G à la Croix-Rouge pour ouvrir le cours.

Le cours de Secourisme averti ne se limite pas aux seuls membres des Scouts et peut fort bien constituer une activité de visibilité et/ou de recrutement. J'imagine très bien une activité amène un ami... ou encore dans la classe d'un des jeunes scouts.

Droits d'auteur:

Les livres du cours de Secourisme averti sont protégés par le droit d'auteur. Ai-je besoin d'expliquer que le Scout respecte le travail...

Le prix que le District charge ne couvre que les frais des livres. Tant que nous aurons des badges en inventaire, elles viendront avec. Le prix sera révisé après lorsqu'il faudra en recommander.

Les badges de secourisme sont les seules autres badges permises sur l'uniforme, tant pour les jeunes que pour les adultes. Elles font partie des badges de progression et se portent du même côté en haut ou en dessous.

Une carte de compétence est remise à tous les participants à la fin.

***Pour éviter tout malentendu,
les badges devraient être remises lors d'une réunion subséquente
si le cours comprend des participants de l'extérieur
puisqu'elles font partie de l'uniforme.***

Des badges de remplacement sont disponibles en cas de perte au coût de \$5 pour les deux pièces (prix coûtant).

Le cours d'animateur en «Secourisme Averti» se donne sur demande au service de formation lorsqu'il y a suffisamment de participants (5-6 min.) Le coût tourne autour de \$45 qui peut-être couvert par votre groupe en échange d'un engagement à donner le cours un certain nombre de fois au cours d'une période donnée. Il faut alors présenter une lettre confirmant l'acceptation des coûts impliqués. Le cours est une présentation du programme en trois heures et un examen livre ouvert à retourner par fax.

Préalables : Il faut avoir au moins 16 ans et une carte valide de Secourisme général.

Il n'est pas obligatoire que la carte de Secourisme général soit une carte de la Croix-Rouge. Cependant si tel est le cas, il est fortement recommandé de faire vérifier sa carte avant de s'inscrire. Certains organismes réduisent les coûts de leurs cours en omettant des chapitres ou en «adaptant» la matière à tel point qu'il ne s'agit plus d'un cours de secourisme général.